

plus de précision et dans la réponse qui n'avait été qu'ébauchée le 16 novembre 1922, et dans la doctrine même touchée dans cette réponse. Procérons par ordre.

I. — Le 16 nov. 1922, p. 736, un abonné nous posait la question suivante :

« La question du salut des infidèles et des non-pratiquants, morts sans signe extérieur de repentir, est évidemment pleine d'inconnu pour nous. Il est permis toutefois de discuter les probabilités et les possibilités de ce salut. On m'affirme que l'opinion, toute récente, du savant cardinal Billot, est qu'au dernier moment Dieu, par une grâce d'illumination, montre clairement à l'âme le bien et le mal, lui donnant nettement à choisir entre les deux. En conséquence, le cardinal serait d'avis que la grande majorité de ceux qui meurent même sans sacrements, sans aucun signe extérieur de repentir, serait sauvée.

« Le frère qui me rapportait cette opinion du savant Jésuite n'a pas su me dire ni où ni quand le cardinal l'avait exposée. Voudriez-vous renseigner vos nombreux lecteurs sur cette question si intéressante et parfois si angoissante ? »

Nous avions répondu que « le frère avait dû commettre une confusion. Sans doute, ça et là, dans ses œuvres, disions-nous, l'éminent théologien a parlé, comme tous les théologiens le font, des grâces d'illumination et de conversion que Dieu peut réserver et réserve souvent pour le dernier moment. Mais il n'a rien dit, à ce sujet, qui apporte une modification quelconque aux idées courantes, reçues depuis longtemps dans la théologie catholique. »

Une familiarité constante avec les œuvres et les publications diverses de l'éminent auteur permettait au rédacteur de l'*Ami* de répondre ainsi en toute sécurité. Or, voici que du fond de la Chine il reçoit aujourd'hui un exemplaire d'une petite brochure, — publiée à La Chapelle-Montligeon (Orne), sous la signature de dom Gaston Démaret, moine de Solesmes, et avec le simple *Imprimatur* diocésain, intitulée : *Les morts peu rassurantes, motifs d'espérance et de prière*, — qui contient une « citation » du card. Billot dans le sens indiqué par la question posée en novembre dernier. Voici le texte de dom Démaret, avec la « citation » qui l'accompagne (p. 8-9) :

« On admet généralement aujourd'hui que le dernier battement du cœur et le dernier soupir ne marquent pas la vraie mort, l'abandon du corps par l'âme. La vie se prolonge dans les profondeurs de l'organisme, alors que toute manifestation extérieure a disparu, — vie latente ou mort apparente qui dure au moins une heure après une longue maladie (?)¹, et, à la suite d'un accident ou dans le cas de mort subite, de trois à dix-huit heures, parfois même plusieurs jours. Or, c'est dans ces instants de vie latente et profonde, quand le temps et l'espace s'évanouissent visiblement dans la claire lumière de l'éternité, qu'aurait lieu, auprès de chaque âme, cette dernière tentative de Dieu sous la forme du Christ en croix : « *De vives lumières seraient données à l'âme*, disait à ce sujet le cardinal Billot, *UNE MISE EN DEMEURE LUI SERAIT FAITE : A ELLE DE CHOISIR. Or, son choix, ne subissant plus alors aucune pression étrangère, se ferait en toute liberté : plus de ces préjugés qui trompent, plus de ces habitudes qui tyrannisent, plus de ce respect humain qui rend lâche.*

¹ Ce point d'interrogation est de nous.

En face de la Vérité, qui lui découvre à la fois la délicieuse bonté de son Dieu et les ingratitudes de sa vie, une âme sincère JETTERA UN CRI DE REPENTIR PLEIN DE PUR AMOUR, qui, du plus grand pécheur, fait subitement un enfant de Dieu !

Comme référence à ce texte, on cite l'*Almanach de l'Espérance*, Montligeon, 1918, p. 149.

De prime abord, il paraissait peu vraisemblable qu'un tel texte ait été écrit de la plume si grave et si prudente du card. Billot. Quiconque a connu de près l'ancien professeur de la Grégorienne, émettra, à priori, un doute sur l'authenticité des paroles qui lui sont attribuées. Mais, d'une part, parce que l'*Oeuvre de Montligeon* est une *Oeuvre respectable*, qu'il faut encourager, à cause même de la dévotion si opportune et si charitable qu'elle s'efforce de promouvoir dans le monde entier ; et, d'autre part, parce que la propagande en faveur des âmes du purgatoire ne doit se faire qu'à l'aide d'arguments sérieux, et capables de suggérer aux fidèles une piété saine et prudente, nous avons voulu avoir le cœur net touchant l'authenticité de la phrase attribuée par l'*Almanach de Montligeon* au card. Billot. Et nous sommes autorisés à déclarer que le savant théologien « n'a jamais pensé, ni à plus forte raison écrit de pareilles choses ; que jamais même il n'a touché l'argument *des morts peu rassurantes*, soit de près, soit de loin. Et s'il l'avait touché, c'eût été pour donner un démenti, aussi catégorique que possible, à une doctrine théologique bien digne de figurer dans un *Almanach*. »

Voilà pour la « citation » du cardinal et l'opinion qu'on lui attribue¹.

II. — Mais, puisque l'occasion s'en présente, venons-en au fond même de la thèse de dom Démaret.

Substantiellement, cette thèse se résume dans les quelques lignes qui terminent la brochure :

« Contentons donc le Seigneur et remercions-le du moins en croyant à sa parole, et, par conséquent, en espérant toujours, jusqu'au seuil de notre éternité, et en priant avec ferveur, confiance et persévérance pour ces âmes mêmes dont le sort peut nous paraître incertain. Qui a sondé les abîmes de la miséricorde divine ? Qui sait ce qui s'est passé au lit de mort entre l'âme et Dieu ? Prions donc et espérons. Toujours il nous reste l'espérance d'un « peut-être », d'un « qui sait ? », profond comme la miséricorde de Dieu. »

Restreinte à cette assertion, la thèse est vraie, absolument juste. C'est la pensée, c'est la volonté de l'Eglise qu'il faut prier même pour ceux dont la mort s'est produite dans des circonstances apparemment désastreuses pour leur salut éternel. Nous ne sommes absolument certains de la damnation de personne, hormis celle de Judas. Et donc, nous pouvons toujours espérer ; nous devons toujours prier.

¹ On trouve la véritable pensée du card. Billot dans son traité *De Novissimis*, où expliquant les textes des Pères relatifs à la prière adressée à Dieu en faveur de ceux qui sont morts en état de damnation apparente, l'auteur explique qu'il ne s'agit pas de prières pour les damnés : « *At vero, quia de nullo in particulari sciri potest an revera incurrit eternam damnationem, præsertim propter ultimi instantis inscrutabilis secretum, ideo semper locus relinquitur luctui qui cum suffragiis conjunctus sit.* » (*De Novissimis*, Rome, 1903, p. 69, note).